

*Mise en place d'un service
d'accompagnement des étudiants à
besoins spécifiques à l'université :
questions et enjeux*

Caroline Dozot et Sophie Pondeville

AIPU, septembre 2017



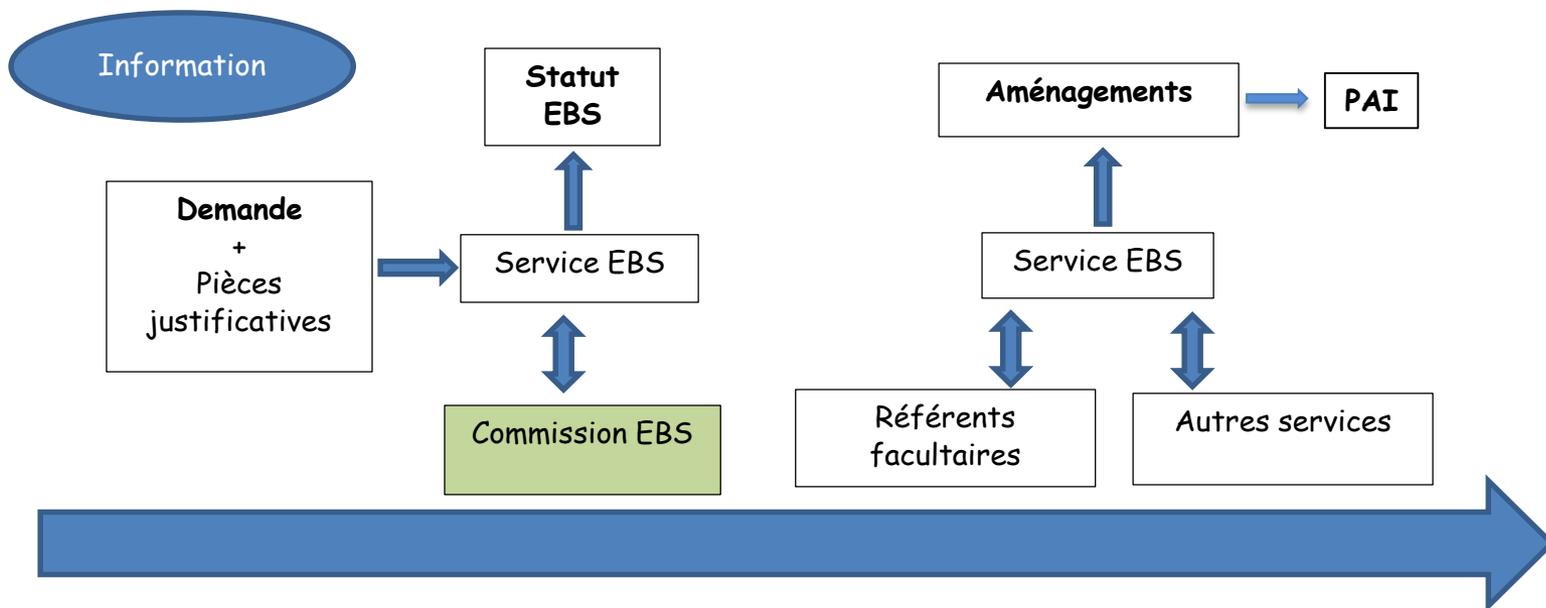
Le décret « enseignement inclusif »

- **Engagement des autorités académiques** (e. a. mentions explicites dans REE, mise en œuvre des aménagements raisonnables nécessaires, etc.)
- **Public visé : les étudiants présentant**
 - une déficience avérée, un handicap reconnu
 - un trouble spécifique d'apprentissage
 - une maladie invalidante
- **Objectif : équité** (supprimer ou réduire les obstacles à l'entrée des études, pendant et après)

Mise en œuvre du Décret à l'UNamur

- Situation avant le décret
 - Traitement au cas par cas par chaque faculté
 - Création d'une commission en 2012
- Création d'un « service d'accompagnement des étudiants à besoins spécifiques » (janvier 2015)
 - Informer et orienter les étudiants bénéficiaires
 - Analyse des demandes et des besoins
 - Définition et mise en œuvre des aménagements raisonnables et nécessaires, en concertation (+ évaluation et régulation)
 - Informer et sensibiliser les acteurs de l'université : (futurs) étudiants, enseignants, personnel de l'université

Modalités de fonctionnement à l' UNamur



Bilan de la première année :

Etudiants bénéficiaires et aménagements

- Environ 50 dossiers (soit 1% de la population) : une quarantaine pour lesquels des aménagements sont mis en œuvre
- Grande majorité : handicaps invisibles (troubles de l'apprentissage, maladies, déficiences sensorielles)
- Aménagements :
 - Pour tous, lors des évaluations : tiers temps supplémentaire, dépenalisation de l'orthographe, examens oraux plutôt qu'écrits, aides technologiques, etc.
 - Pour la moitié, pendant le semestre : accompagnement méthodologique, preneurs de notes, mise à disposition de matériels spécifiques, etc.

Bilan de la première année :

Actions de sensibilisation

- Actions plus formelles à destination des enseignants
 - Échanges et débat autour des questions soulevées par ce décret et sa mise en œuvre
 - Information et formation sur certains troubles fréquemment rencontrés
- Sensibilisation au travers de rencontres plus informelles à l'occasion de la demande d'un étudiant
 - Ex : professeurs de langues étrangères pour étudiants dyslexiques ou déficients auditifs; professeurs chargés des travaux pratiques en sciences pour étudiants déficients visuels, etc.

Les questions soulevées sur le terrain (1)

- Etudiants à besoins spécifiques : qui peut en bénéficier? Où est la limite?
 - Tous à « besoins spécifiques »?
 - Recherches sur les « dys » adultes encore peu nombreuses
 - Pas encore de consensus concernant le seuil
 - Sur quelles bases un étudiant peut-il bénéficier du statut?
 - Autres profils non prévus par le décret?
- Des aménagements au niveau de la formation, mais après?
 - Perceptions du monde du travail comme plus dur, mais...
 - Responsabilité par rapport aux diplômés et crainte d'un « nivellement par le bas »
 - Importance d'accompagner vers une autonomie progressive tout en proposant des aménagements

Les questions soulevées sur le terrain (2)

- Jusqu'où aller? Cela en vaut-il la peine?
 - Situation de handicap parfois très lourde en fonction de l'orientation choisie
 - Soulève des questions d'orientation (en contexte de libre accès) et/ou d'accès à la profession
 - Quels critères pour évaluer l'efficacité des aménagements?
- Comment concilier des injonctions contradictoires : entre plus grande ouverture et forte sélection?
 - Le cas des études de médecine et bientôt de vétérinaire
- Les défis de la communication
 - Crainte de l'étudiant d'être stigmatisé
 - Confidentialité et informations à l'appui des demandes
 - Sensibiliser toute la communauté universitaire

Les questions soulevées sur le terrain (3)

Au-delà de ses objectifs d'ouverture et d'équité, ce décret vient (ré)interroger

- les pratiques pédagogiques
 - Ce qui est nécessaire à ces étudiants est bénéfique pour tous
 - Clarifier le contrat pédagogique (quelles compétences visées, quels critères d'évaluation, quelles modalités, etc. ?)
- le rôle des études universitaires
 - Former à un métier -> développer des compétences, acquérir des connaissances
 - Une réflexion à mener sur l'accès aux études?

Perspectives

- Poursuivre les actions d'information et de sensibilisation des différents acteurs de l'enseignement supérieur
- Favoriser la réussite de tous par la pédagogie universelle
- récolter des données sur plusieurs cohortes pour mieux identifier les critères d'évaluation de l'efficacité des aménagements